



Bulletin d'adhésion et de souscription au contrat "Panier de légumes 2025"

L'AMAP « Mag'ama » vous propose de souscrire à au contrat Panier de légumes 2025 : un panier hebdomadaire de légumes produit par l'exploitation **GAEC Les légumes du moulin**, située à Magnat l'Étrange.

L'abonnement est souscrit aux conditions suivantes :

Cotisation d'adhésion : L'association ne demande aucune cotisation d'adhésion.

Durée et période livraison visée : entre le mi-juin et fin novembre 2025, pour une durée d'approximativement 22 semaines en fonction de la production.

La période de livraison et le nombre de paniers seront confirmés fin mai/début juin 2025. Le contrat définitif sera établi à ce moment-là.

Les paniers : Ils sont composés de plusieurs légumes de saison choisis par les producteurs. La composition varie en fonction des saisons et des légumes disponibles à la récolte. Tous les légumes sont issus de l'agriculture biologique.

Prix des paniers : Le **petit** panier est à **10 €** et le **grand** panier est à **18 €**.

Calcul du poids du panier : Comme à l'épicerie, chaque légume a un prix différent au kilogramme. Les maraîchers composent un panier de légumes en fonction de la production de la semaine, jusqu'à atteindre le prix de 10 € ou 18€. Le poids total du panier varie d'une semaine sur l'autre, en fonction du prix des légumes le composant.

Livraison : Les livraisons sont effectuées le mardi, au Bar Associatif de Magnat, de 18h00 à 20h00. Chacun devra venir avec son sac pour récupérer le contenu de son panier. En cas d'absence, l'adhérent désigne quelqu'un pour récupérer son panier.

Résiliation : L'abonnement peut être résilié en cas de force majeure (mutation, déménagement, etc.) avec un préavis d'un mois.

Règlement de l'Amap : En signant ce bulletin d'adhésion, l'adhérent s'engage à respecter le règlement publié sur le site de l'association magnamap.fr.

Pour mémoire, les engagements de l'adhérent sont :

- Engagement financier à travers l'achat à l'avance d'une partie de la production sur une période donnée..
- Engagement économique et moral à travers la solidarité avec l'agriculteur : partage des risques liés aux aléas de la production et des bénéfices naturels.
- Engagement associatif par la participation à la vie de la structure (participer au roulement des permanences au local, préparation et/ou distribution des produits, participation à la gestion de l'association...).

Paiement : Il s'effectue par virement bancaire ou par chèque. L'adhérent peut choisir l'une



**Magn'ama - Bulletin d'adhésion et de souscription
au contrat Panier de Légumes 2025 des "Légumes du Moulin"**

des deux modalités suivantes :

1. **Paiement en une seule fois** : le montant total est réglé lors de la première distribution de paniers.
2. **Paiement mensuel** :
 - **Par chèque** : tous les chèques correspondant aux mois d'abonnement sont remis au producteur lors de la première distribution. Celui-ci s'engage à les encaisser mensuellement, en respectant la période concernée.
 - **Les chèques devront être rédigés à l'ordre de** : GAEC Les Légumes du Moulin.
 - **Par virement** : le virement doit être effectué avant la première distribution de paniers du mois concerné.
 - **Les virements bancaires devront être adressés à l'IBAN suivant** :
FR76 1680 6085 0066 1330 7942 570.

Un reçu pourra être délivré sur demande.

Bulletin d'adhésion et de souscription	
Nom	
Prénom	
Adresse complète	
Mail ou Téléphone	

Offre	Prix du panier	Je choisis
Petit panier	10 € / semaine	<input type="checkbox"/>
Grand panier	18 € / semaine	<input type="checkbox"/>

Modalité de paiement souhaité pour 2025	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement
Date et signature précédée de la mention "Bon pour accord"	

A renvoyer à l'adresse amap.magnat@gmail.com

ou à remettre à un des responsables de l'Amap, le mardi au BAM.